



train arriere BMW 330D E46 DECHIRE

Par **hornet**, le **06/11/2009** à **15:20**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture BMW 330D E46 de 2000, le 16 juillet 2009.

Quelques jours après, elle faisait un petit bruit "cloug" à l'arrière.

Depuis 3 jours, ca a empiré. j'avais l'impression que j'allais perdre l'arriere de ma voiture.

Je l'ai montré hier à un carrossier qui m'a dit d'aller de toute urgence chez BMW car j'ai le pont arrière complètement cassé et risque que ca casse a tout moment (risque pouvant être mortel!).

Je l'amène chez BMW dès ce soir.

Qui doit payer les réparations? Il parait que c'est un défaut de chez BMW. Doivent-ils prendre en charge la réparation ?

Lors de l'achat, rien ne figurait sur le contrôle technique mais le carrossier que j'ai vu me dit que les fissures ne datent pas d'aujourd'hui (c'est même bien rouillé)...

Dois-je me retourner contre le vendeur (ca va déjà faire 4 mois que j'ai acheté cette voiture !) ou contre le contrôle technique ? Ou contre BMW pour le défaut du constructeur ?

Merci de votre réponse.

Par **razor2**, le **12/11/2009** à **11:43**

Bonjour, le seul responsable, c'est le vendeur. Il faut faire expertise la voiture et demander la prise en charge des réparations au titre de la garantie légale contre les vices cachés. Sans accord amiable, il faudra aller au Tribunal d'Instance, procédure longue et coûteuse...